Les élections à la lumière du Qur'ân et de la Sunnah

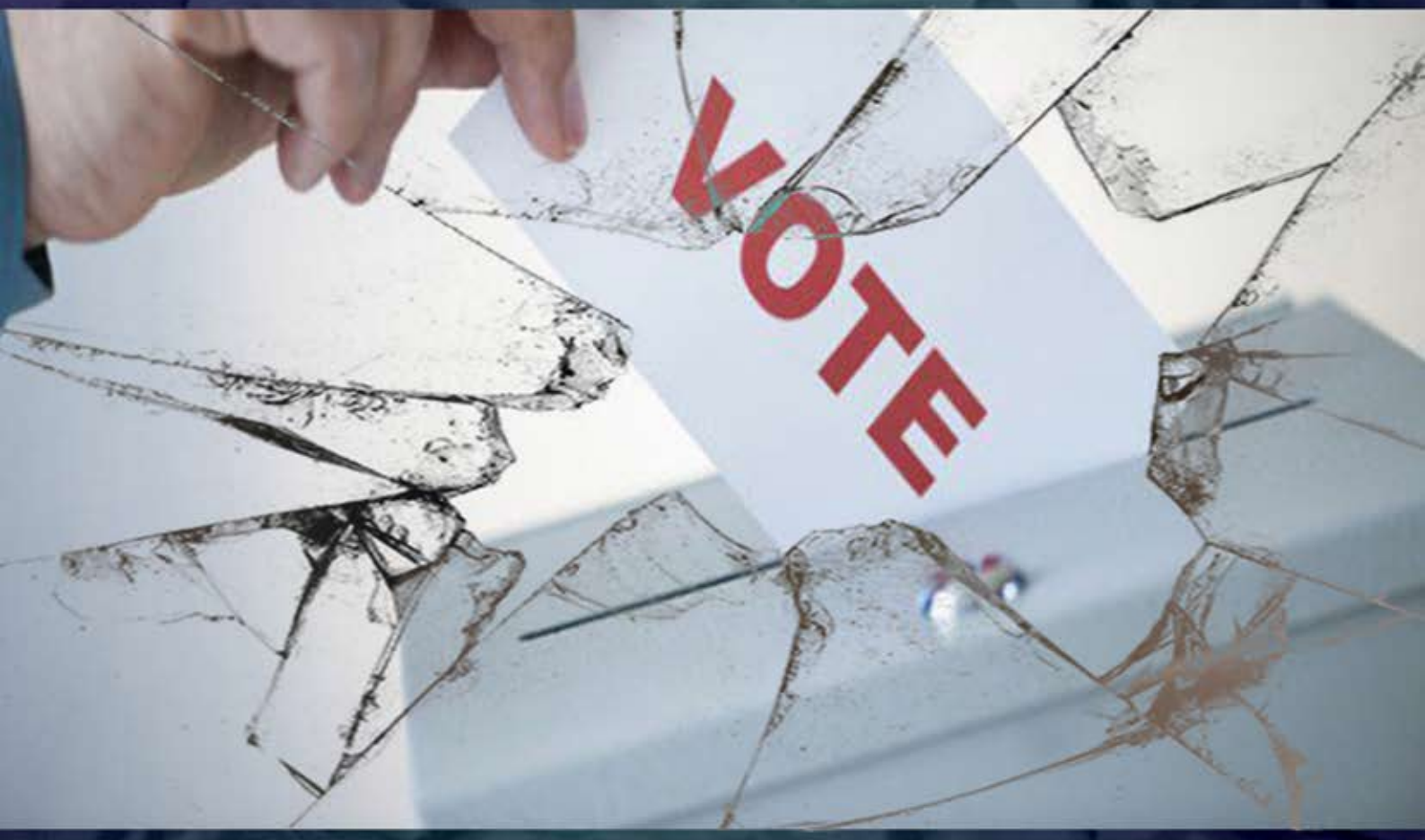

Abû 'Abd Ar-Rahman
Mounîr ibn Ahmad al Maghribî

Résumé par Yâssine ibn Sa'îd al Jazâ'irî

TABLEAU DE TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE
ARABE - FRANÇAIS

Arabe	Français	Exemple	Phonétique
ء	'	مُؤْمِنٌ	MU'MIN
ب	B	بَاطِلٌ	BÂTIL
ت	T	تَفْسِيرٌ	TAFSÎR
ث	TH	ثَوَابٌ	THAWÂB
ج	J	جَنَّةٌ	JANNAH
ح	H	حَدِيثٌ	HADÎTH
خ	KH	خَيْرٌ	KHAYR
د	D	دِينٌ	DÎN
ذ	DH	ذِكْرٌ	DHIKR
ر	R	رَحْمَةٌ	RAHMAH
ز	Z	زَكَاةٌ	ZAKÂT
س	S	سُنَّةٌ	SUNNAH
ش	SH	شَهَادَةٌ	SHAHÂDAH
ص	S	صَلَاةٌ	SALÂT

Arabe	Français	Exemple	Phonétique
ض	D	ضَالٌّ	DÂLL
ط	T	طَهَارَةٌ	TAHÂRAH
ظ	DH	ظُلْمٌ	DHULM
ع	‘	عِلْمٌ	‘ILM
غ	GH	غَيْبٌ	GHAYB
ف	F	فِقْهٌ	FIQH
ق	Q	قُرْآنٌ	QUR'ÂN
ك	K	كِتَابٌ	KITÂB
ل	L	لُغَةٌ	LUGHAH
م	M	مَسْجِدٌ	MASJID
ن	N	نَبِي	NABÎ
ه	H	هُدَى	HUDÂ
ة	H ou T ou RIEN	هِجْرَةٌ	HIJRAH
و	W	وُضُوء	WUDÛ'
ي	Y	يَدٌ	YAD

Calligraphies

حفظه الله = qu'Allah le préserve

تعالى = Le Très Haut

رضي الله عنهما = qu'Allah soit satisfait d'eux deux

رحمه الله = qu'Allah lui fasse miséricorde

رضي الله عنهم = qu'Allah soit satisfait d'eux

عز وجل = Le Tout-Puissant et Majestueux

وفقه الله = qu'Allah lui accorde le succès

رضي الله عنه = qu'Allah soit satisfait de lui

جل جلاله = que Sa majesté soit glorifiée

رضي الله عنها = qu'Allah soit satisfait d'elle

ﷺ = qu'Allah fasse son éloge et le salue

Voyelles longues

ا â

و û

ي î

Abréviations

p. = page

n° = numéro

V. = verset

m. = mort en

H = de l'Hégire

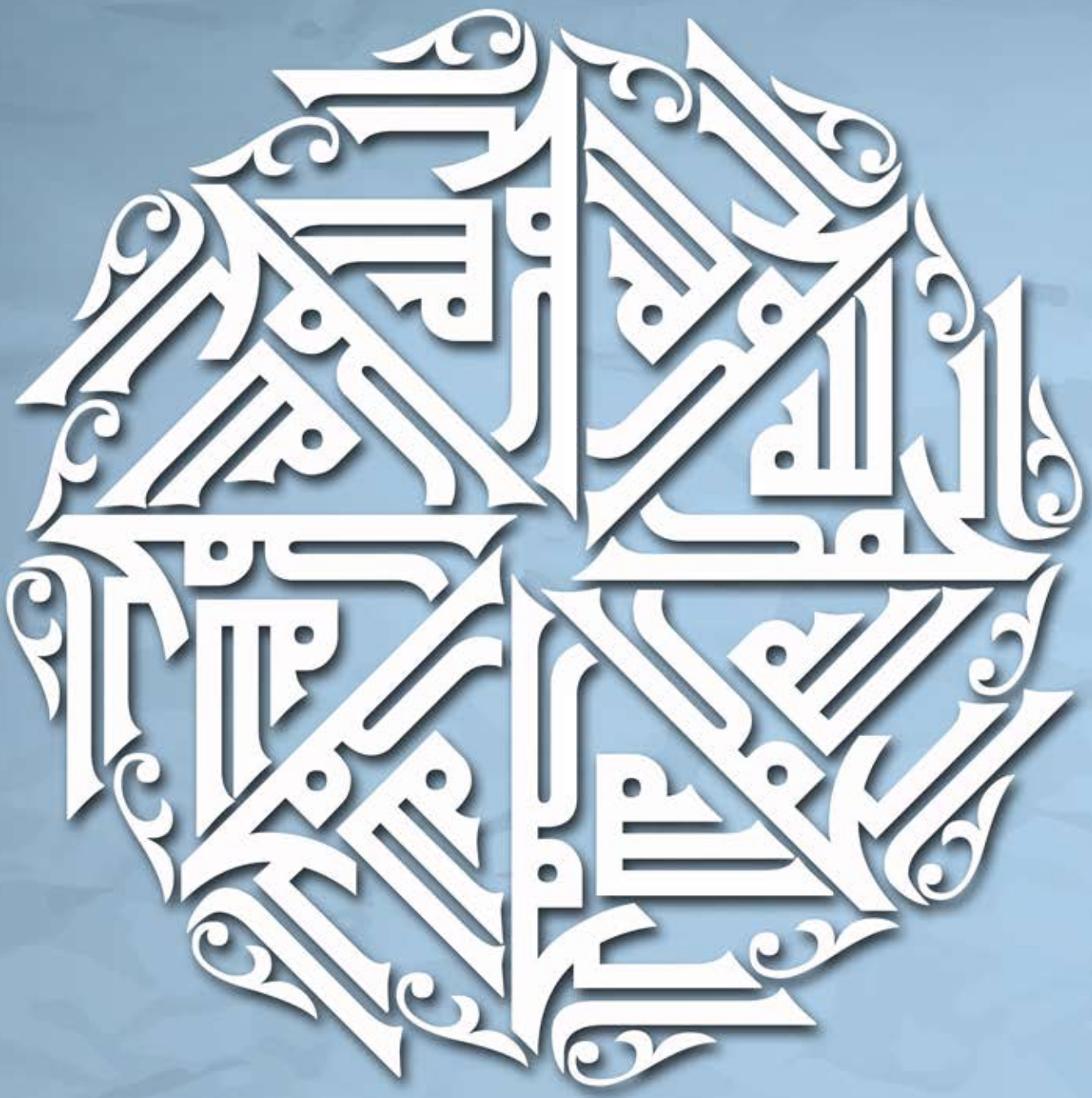

Introduction

بسم الله الرحمن الرحيم

INTRODUCTION

D'après ʿAbdullah Ibn ʿAmr Ibn Al ʿÂs رضي الله عنهما, le Messager d'Allah ﷺ dit:

› إِنَّهُ لَمْ يَكُنْ نَبِيٌّ قَبْلِي إِلاَّ كَانَ حَقًّا عَلَيْهِ أَنْ يَدُلَّ أُمَّتَهُ عَلَى خَيْرِ مَا يَعْلَمُهُ لَهُمْ وَيُنْذِرَهُمْ شَرَّ مَا يَعْلَمُهُ لَهُمْ وَإِنَّ أُمَّتَكُمْ هَذِهِ جُعِلَ عَافِيَتُهَا فِي أَوَّلِهَا وَسَيُصِيبُ آخِرَهَا بَلاَءٌ وَأُمُورٌ تُنْكِرُونَهَا وَتَجِيءُ فِتْنَةٌ فَيُرَقِّقُ بَعْضُهَا بَعْضًا ‹

‹ Il n'y a pas eu de Prophète avant moi sans qu'il n'eut à orienter sa communauté vers ce qu'il savait être un bien pour eux, et sans qu'il ne les mette en garde contre le mal qu'il craignait pour eux. La meilleure période pour cette communauté est celle du début, mais ceux de la dernière période seront touchés par des malheurs et des événements regrettables. Une fitnah (trouble/épreuve) arrivera, les gens se déchireront les uns les autres... ›[1]

On peut tirer de ce hadîth:

- Que notre religion est complète, Allah جل جلاله a dit:

﴿ الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ الإِسْلامَ دِينًا ﴾

" Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et j'agréé l'Islam comme religion pour vous..."

Al Mâ'idah (la table servie) / V.3

---

[1] *Rapporté par Muslim n° 1844, An-Nassâ'î n° 4191, Ibn Mâjah n° 3956 et Ahmad.*

- Plus le temps avance, plus les troubles ne cesseront de s'accroître. Alors celui qui veut la paix, qu'il suive les premières générations.

Le Prophète ﷺ a dit:

« خَيْرُ النَّاسِ قَرْنِي ، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ ، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ »

« Les meilleures de ma communauté sont ma génération, celle qui vient après et celle qui vient après »[2]

Parmi ces troubles[3] qui ont touché notre Communauté: Les élections

Tout d'abord, sache –qu'Allah te fasse miséricorde- qu'en Islâm il y a deux façons de choisir celui qui sera au pouvoir:

1. Le gouverneur actuel désigne son successeur comme l'a fait Abû Bakr avec ʿUmar رضي الله عنهما.
2. La consultation[4]: une assemblée constituée de membres connus pour leur science et piétée, ces derniers désignent le gouverneur, comme ʿUmar ﷺ l'a fait avant sa mort. En effet, ce dernier a désigné ʿUthmân, ʿAlî, Talhah, ʿAbd Ar-Rahman Ibn ʿAwf et Saʿd Ibn Abî Waqqâs ﷺ afin de choisir son successeur de 'Umar. De ce fait, nous pouvons clairement constater qu'il n'y aucune preuve tirée du Qur'ân, de la Sunnah et du suivi des Salafs qui légifèrerait les élections instaurées par les Kuffâr.

Bref historique:

- L'occident vivait depuis très longtemps sous le règne injuste des rois chrétiens, notamment en France. Suite à ces nombreuses injustices le peuple se rebella, ce qui causa la mort de milliers de personne.Jusqu'à aboutir à la Révolution française de 1789.

---

[2] *Al Bukhârî n°2652 et Muslim n° 2533*
[3] *Al fitân (الفتان)*
[4] *Ash-shûrâ (الشورى)*

Shaykh **Muhammad Âmân al Jâmî** رحمه الله a dit:

【 Ce que je veux démonter, c'est que les chrétiens en Occident ont voulu se débarrasser de l'injustice perpétrée par leurs rois. Suite à cela, ils ont organisé plusieurs rassemblements et congrès afin d'aboutir à une nouvelle pensée: "LE POUVOIR AU PEUPLE" (La démocratie)…】 [5]

Et cette démocratie est fondée sur le système électoral.

Par conséquent les élections sont un des plus grands moyens qui ouvrent les portes à la démocratie, qui elle est de la mécréance claire. [6]

Après cela, il apparait clairement que ce système électoral démocratique est une pure invention des ennemis d'Allah تعالى ...

Ibn ʿAbbâs رضي الله عنهما a réprimandé des Muslimûn qui se rendaient vers des chrétiens pour les questionner: "*Nous avons dans le Qur'ân ceci et cela...est ce que vous l'avez dans votre livre?* " Ibn ʿAbbâs رضي الله عنهما rétorqua: «*Comment vous pouvez leurs demander? Alors que nous n'avons jamais vu un mécréant nous demander quoi ce soit!!!* »

Ibn ʿAbbâs les réprimanda alors que leurs questions étaient du domaine religieux. Qu'en est-il de ceux qui appliquent les lois des mécréants! Que dire de ceux qui appliquent la démocratie!! Et que dire encore de ceux qui votent pour ces injustes!!!

---

[5] *حقيقة الديمقراطية*

[6] *Pour plus de détails: (http://www.dammaj-fr.com/les-mefaits-de-la-democratie-frarpar-mounir-al-maghribi)*

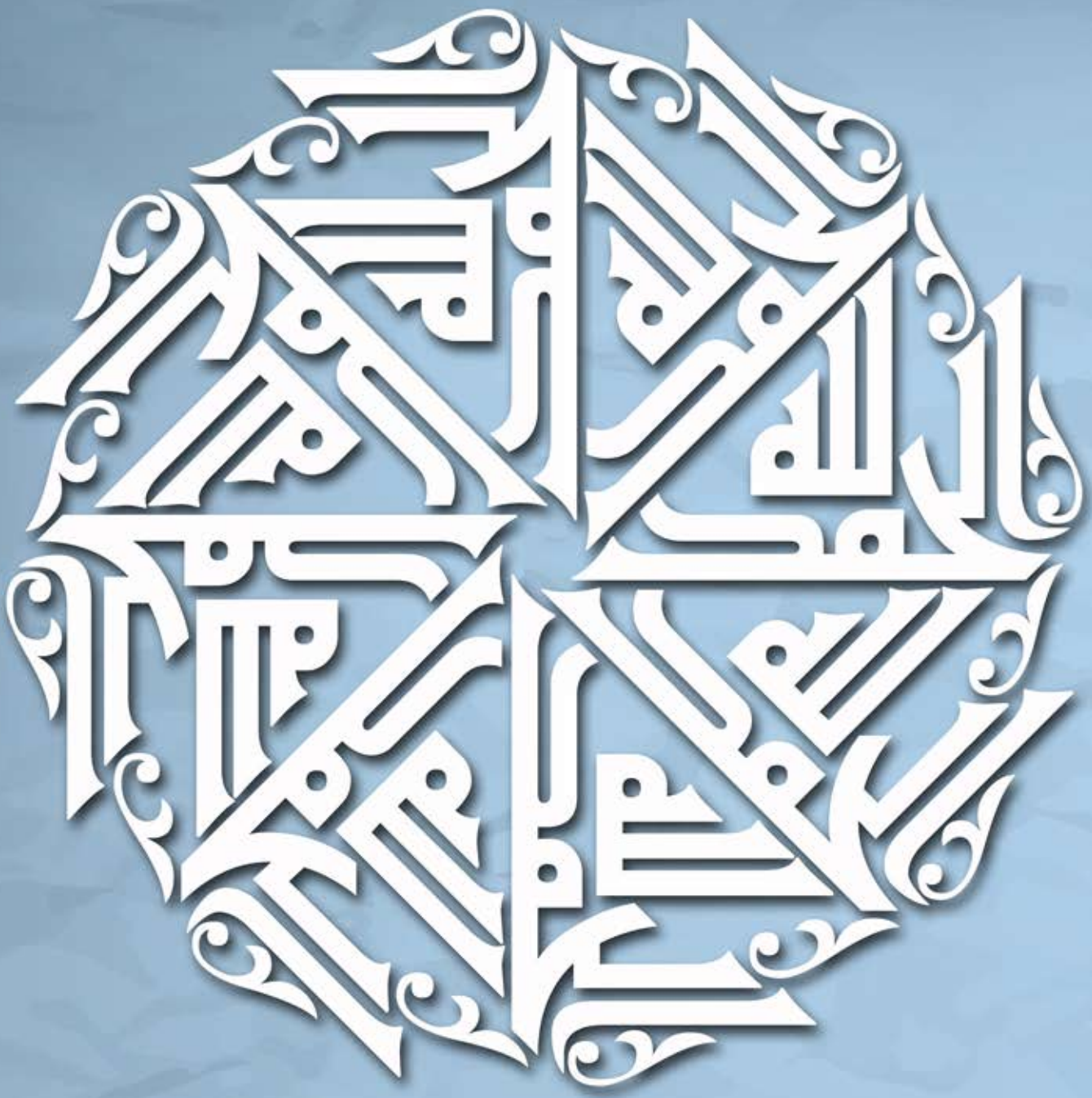

Les élections à la lumière du Qu'rân et de la Sunnah

CHAPITRE I

Les méfaits des élections

1.Le risque de tomber dans le shirk[1]:

Allah ﷻ a dit:

﴿ إِنِ الْحُكْمُ إِلاَّ لِلَّهِ ﴾

"Le jugement n'appartient qu'à Allah"

Yûssuf / V.40

Effectivement, dans un pays mécréant, celui qui participe aux élections votera forcément pour une personne qui appliquera autre que les lois d'Allah ﷻ.
Un jour, ʿAdî ibn Hâtim ﷺ qui était un ancien chrétien, a entendu le Prophète ﷺ réciter le verset Coranique suivant:

﴿ اتَّخَذُواْ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَانَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ اللَّهِ وَالْمَسِيحَ ابْنَ مَرْيَمَ وَمَا أُمِرُواْ إِلاَّ لِيَعْبُدُواْ إِلَهًا وَاحِدًا لاَّ إِلَهَ إِلاَّ هُوَ سُبْحَانَهُ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴾

"Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Maryam, comme Seigneurs en dehors d'Allah"

At-Tawbah (Le Repentir) / V.31

Suite à cela ʿAdî a dit:

"إنا لسنا نعبدهم ، قال":

› أَلَيْسَ يُحَرِّمُونَ مَا أَحَلَّ اللَّهُ فَتُحَرِّمُونَهُ وَيُحِلُّونَ مَا حَرَّمَ اللَّهُ فَتَسْتَحِلُّونَهُ ؟ ‹

" قُلْتُ : بَلَى ، قَالَ ": › فَتِلْكَ عِبَادَتُهُمْ ‹

---

[1] *le polythéisme*

"Sûrement nous ne les avons pas adorés". Le Prophète ﷺ s'est tourné vers lui et rétorqua: ‹ N'ont-ils pas rendu interdit ce que Allah avait légiféré et vous l'avez rendu interdit, et n'ont-ils pas rendu licite ce que Allah avait interdit et vous l'avez rendu licite ? › ʿAdî répondit: *"Effectivement il en est ainsi"*.
Le Prophète ﷺ dit alors: ‹ Telle était votre adoration (envers eux) ›[2]

En effet, si cette personne élue juge par autre que les lois d'Allah, le fait de voter est une forme d'entraide dans cet énorme péché. Que va faire la personne pour laquelle tu as voté, une fois élue ?? Nous rappelons à titre d'exemple que celui qui a voté pour Sarkozy, a voté pour une personne qui a validé la loi contre le voile. De même pour celui qui a voté pour Hollande, concernant le mariage homosexuel.

Shaykh **Muhammad Âmân al Jâmî** رحمه الله a dit:

【 Ceux qui autorisent le vote, c'est comme s' ils disaient:
«On peut voter pour un tel même s'il jugera par autre que les lois d'Allah, il n'y a pas de mal… il y a peut-être un intérêt pour les muslimîn!!!】 [3]

2.Annuler et combattre les lois d'Allah جل جلاله dans plusieurs domaines comme:

- Le hijâb.
- Le sacrifice le jour de l'Aid.
- L'adhân
- La polygamie…

---

[2] *Rapporté par At-Tirmidhî dans son "Sunan" sous le n° 3095 , Al Bayhâqî dans "Sunan Al Kubrâ" ainsi qu' At-Tabarânî. Shaykh Al Albânî l'a rendu "hasan" dans "Sahîh sunan At-Tirmidhî" vol.3 p.247*
[3] حقيقة الشورى

3.C'est une forme de rébellion contre celui qui est au pouvoir:

Effectivement, cela revient à dire: « *Je ne suis pas d'accord avec ce gouverneur, donc, pour lui enlever le pouvoir, je vote pour un autre.* »
(Ce point concerne les pays Muslims) Shaykh Al Islam ibn Taymiyah a démontré qu'il est strictement interdit de se révolter contre le gouverneur, quelle qu'en soit la manière.De même que l'imâm An Nawawî a rapporté l'unanimité à ce sujet.
Le Prophète ﷺ a dit:

› وَمَنْ بَايَعَ إِمَامًا فَأَعْطَاهُ صَفْقَةَ يَدِهِ وَثَمَرَةَ قَلْبِهِ فَلْيُطِعْهُ إِنِ اسْتَطَاعَ
فَإِنْ جَاءَ آخَرُ يُنَازِعُهُ فَاضْرِبُوا عُنُقَ الآخَرِ ‹

› Si un gouverneur est au pouvoir et qu'une personne vient lui prendre sa place, (frappez lui sa nuque) tuez le. ‹[4]

Shaykh **Al Mubârakfûrî** رحمه الله a dit, après avoir cité les preuves interdisant la rébellion contre les gouverneurs:

【 Sans aucun doute, le fait de voter, est une façon de se rebeller contre le gouverneur.】 [5]

Rappelle-toi –mon frère- l'épreuve qu'a subit l'Imâm Ahmad رحمه الله concernant le Qur'ân. Il l'a jamais appelé à se révolter contre le gouverneur. Il a plutôt patienté et Allah عزوجل après l'avoir éprouvé, l'a secouru par l'intermédiaire d'un gouverneur qui aimait la Sunnah...

Allah جل جلاله a dit:

﴿ وَمَن يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَل لَّهُ مَخْرَجًا ﴾

"Et quiconque craint Allah, Il Lui donnera une issue favorable"

At-Talâ (Le divorce) / V.2

---

[4] *Rapporté par Muslim n° 1844*
[5] *الأحزاب السياسية في الإسلام*

4.La division, la création de partis.

Allah ﷻ a dit:

﴿ وَاعْتَصِمُواْ بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا وَلاَ تَفَرَّقُواْ ﴾

"Et cramponnez-vous tous ensemble au « Habl » (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés"

Âl ʿImrân / V.103

En effet, chacun voudra voter pour celui qu'il désire voir au pouvoir, ce qui peut engendrer des tensions, médisances, division... D'après ʿAbdallah Ibn Masʿûd رضي الله عنه, le Prophète ﷺ a dit:

› وَلاَ تَخْتَلِفُوا ، فَإِنَّ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمُ اخْتَلَفُوا فَهَلَكُوا ‹

‹ Ne divergez pas car certes ceux qui sont venus avant vous ont divergé et ceci les a fait périr. ›[6]

5.Les guerres, révolutions, manifestations.

Shaykh **Rabîʿ al Madkhalî** وفقه الله a dit:

【 Ces putsch (soulèvements) et ces révolutions se sont produites au nom de la démocratie, de la liberté et de l'égalité, qu'ont-il profité de cela (c.à.d. les Muslimûn)? Ne vous suffit-il pas ce qu'il s'est passé en Algérie, en Irak ??】 [7]

Shaykh **Muqbil al Wâdiʿî** رحمه الله a dit:

【 Le vote ne nous est bénéfique ni ici-bas ni dans l'au-delà, qu'est-ce que le vote a apporté à l'Algérie ?】 [8]

---

[6] *Rapporté par Al Bukhârî dans son Sahîh n°3476.*
[7] نداء الى الأمة الإسلامية
[8] تحفة المجيب

6.Mettre au même niveau les gens de la vérité et de science, avec les gens du faux, les ignorants.

Shaykh **Muqbil al Wâdi'î** رحمه الله a dit:

【 Les élections et le vote sont des tâghûts et peu importe qui vous le permet.】 [9]

Allah جل جلاله a dit:

﴿ أَفَمَن كَانَ مُؤْمِنًا كَمَن كَانَ فَاسِقًا لَّا يَسْتَوُونَ ﴾

"Celui qui est croyant est-il comparable au pervers? (Non), ils ne sont point égaux"

As-Sajdah (La prosternation) / V.18

Ainsi que Sa parole عز وجل :

﴿ أَفَنَجْعَلُ الْمُسْلِمِينَ كَالْمُجْرِمِينَ ﴾

"Traiterons-Nous les soumis [à Allah] à la manière des criminels?"

Al Qalam (La plume) / V.35

Allah جل جلاله a dit:

﴿ الرِّجَالُ قَوَّامُونَ عَلَى النِّسَاء بِمَا فَضَّلَ اللَّهُ بَعْضَهُمْ عَلَى بَعْضٍ وَبِمَا أَنفَقُواْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ ﴾

" Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens "

An-Nissâ' (Les femmes) / V.34

---

[9] غارة الأشرطة

Shaykh **Muqbil al Wâdi'î** رحمه الله a également dit:

【 Le vote rend égale la voix du savant et de l'alcoolique, de la femme et de l'homme.】

Effectivement, les voix du pieux et du pervers, du savant et de l'ignorant, de celui qui est sur la vérité et de celui qui est sur le faux, de la femme et de l'homme, de celui qui a sa raison et de celui qui ne l'a plus, du Muslim et du Kâfir (mécréant) sont égales. Le système électoral ne fait aucune différence entre tout cela alors que le Qur'ân et la Sunnah fait cette distinction, ainsi qu'une personne consciente avec un minimum d'attache au Qur'ân et à la Sunnah.

Shaykh **Muqbil al Wâdi'î** رحمه الله a dit:

【 Ô mes frères, de nos jours, les personnes pieuses sont-elles plus nombreuses que les corrupteurs ? Sans aucun doute les corrupteurs sont plus nombreux.
Cette chose est préparé (voulue), les mécréants savent très bien que les pieux, n'auront jamais la victoire par l'intermédiaire des élections.】 [10]

Remarque:
Toutes ces paroles de shaykh Muqbil étaient en rapport avec les pays Muslims... qu'en est-il des pays mécréants!!!

Le comité permanent de l'IFTA a été questionné:

【 Est-il permis au Muslim de participer aux élections? Et peut-il élire un mécréant?
[Réponse]: *Il est interdit au Muslim de voter pour les mécréants, car leur élection les rend supérieurs, plus puissants et leur ouvre une voie pour imposer leurs lois aux croyants.*
Allah تعالى dit:

﴿ وَلَن يَجْعَلَ اللَّهُ لِلْكَافِرِينَ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ سَبِيلاً ﴾

"Et jamais Allah ne donnera une voie aux mécréants contre les croyants" 】

An-Nissâ' (Les femmes) / V.141

[10] مقتل جميل الرحمن

7.Contredire la Sunnah du Prophète ﷺ :

D'après la mère des croyants ʿÂ'ishah رضي الله عنها : L'Envoyé d'Allah ﷺ a dit:

« مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ »

« Quiconque accomplit un acte qui ne fait pas parti de notre religion sera rejeté. »[11]

Selon ʿAbdurrahman Ibn Samûrah رضي الله عنه, le Messager d'Allah ﷺ lui a dit:

« يَا عَبْدَ الرَّحْمنِ بنَ سمرةَ لا تَسْأَلِ الإِمَارَةَ ،
فَإِنَّكَ إِنْ أُعْطِيتَهَا مِنْ غَيْرِ مَسْأَلَةٍ أُعِنْتَ عَلَيْهَا ، وَإِنْ أُعْطِيتَهَا عَنْ مَسْأَلَةٍ وُكِلْتَ إِلَيْهَا »

« Ô ʿAbdurrahman! Ne demande pas le pouvoir, si tu le demandes et qu'on te le donne, alors Allah te délaissera et si on te le donne sans que tu ne le demandes, alors Allah te facilitera. »[12]

Donc si tu ne demandes pas le pouvoir parce que le Prophète ﷺ te l'a interdit, alors n'aide pas celui qui le demande.
Allah جل جلاله a dit:

﴿ وَتَعَاوَنُواْ عَلَى الْبَرِّ وَالتَّقْوَى وَلاَ تَعَاوَنُواْ عَلَى الإِثْمِ وَالْعُدْوَانِ وَاتَّقُواْ اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعِقَابِ ﴾

" Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition! "

Al Mâ'idah (La table servie) / V.2

---

[11] *Rapporté par Muslim dans son Sahîh n° 1718*
[12] *hadîth n° 674 de Riyâd as-Sâlihîn*

L'imâm **Ibn Hajar** رحمه الله a dit dans l'explication du hadîth d'ibn Samûrah رضي الله عنه:

[Ibn al Mulahab رحمه الله a dit: "le fait de demander le pouvoir c'est la cause pour laquelle les gens s'entretuent..."] [13]

Cette parole a été dite il y a plusieurs siècles, et les pieux prédécesseurs avaient compris la gravité de la chose grâce à ce hadîth de notre Prophète ﷺ.
Médite –mon frère- sur ce qui s'est passé en Egypte, en Tunisie, en Libye ou encore en Syrie...Tout cela pour le pouvoir.

8.La mixité dans les bureaux de votes:

Allah جل جلاله a dit:

﴿ وَإِذَا سَأَلْتُمُوهُنَّ مَتَاعًا فَاسْأَلُوهُنَّ مِن وَرَاءِ حِجَابٍ
ذَلِكُمْ أَطْهَرُ لِقُلُوبِكُمْ وَقُلُوبِهِنَّ ﴾

" Et si vous leur demandez (aux femmes du Prophète) un objet quelconque, demandez-le leur derrière un rideau (Hijâb): c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs..."

Al Ahzâb (Les coalisés) / V.53

D'après ʿUqbah Ibn ʿÂmir رضي الله عنه, L'Envoyé d'Allah ﷺ a dit:

« إِيَّاكُمْ وَالدُّخُولَ عَلَى النِّسَاءِ » فَقَالَ رَجُلٌ مِنَ الأَنْصَارِ يَا رَسُولَ اللَّهِ ، أَفَرَأَيْتَ الْحَمْوَ قَالَ": « الْحَمْوُ الْمَوْتُ »

« Evitez d'entrer chez les femmes » Un homme issu des Ansârs demanda: *"Qu'en est-il du hamû*[14]*?"* Le Prophète ﷺ répondit: « Le hamû c'est la mort!! »[15]

---

[13] فتح الباري

[14] *Le hamû désigne les proches mâles du mari comme ses frères, oncles...,*
à l'exception du père du mari, ses fils..., qui eux, sont considérés comme un mahram pour l'épouse.

[15] *Rapporté par Muslim dans son Sahîh n° 2172*

9. Les photos des candidats:

Abû Sa'îd Al Khudrî ﷺ, a rapporté qu'il a entendu le Messager d'Allah ﷺ dire:

‹ مَنْ رَأَى مِنْكُمْ مُنْكَرًا فَلْيُغَيِّرْهُ بِيَدِهِ فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِلِسَانِهِ فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِقَلْبِهِ وَذَلِكَ أَضْعَفُ الإِيمَانِ ›

‹ Que celui d'entre vous qui voit une chose répréhensible la corrige de sa main! S'il ne le peut pas de sa main, qu'il la corrige avec sa langue! S'il ne le peut avec sa langue que ce soit avec son cœur et c'est là le degré le plus faible de la foi. ›[16]

Et l'imâm Muslim a également rapporté d'après Abû Al Hayyâj: « 'Alî ﷺ me dit un jour : *Veux-tu que je te prodigue les mêmes conseils que Le Prophète ﷺ me donnait avant de partir en expédition?*

‹ لا تَدَع صورة إلاَّ طَمَستَها ، ولا قَبْرا مُشْرِفًا إلاَّ سَوّيته ›

‹ Ne laisse aucune image sans l'effacer, ni aucune tombe surélevée sans la mettre à niveau. ›[17]

[16] *Rapporté par l'Imâm Muslim n° 49*
[17] *Rapporté par Muslim n° 969*

10. La ressemblance aux mécréants:

Ibn ʿUmar ﷺ, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

« مَنْ تَشَبَّهَ بِقَوْمٍ فَهُوَ مِنْهُمْ »

« Celui qui imite un peuple en fait partie »[18]

Nous avons démontré précédemment que les élections sont un système que les mécréants ont mis en place pour se débarrasser de l'injustice commise par leurs gouverneurs...

Par contre, toi –en tant que Muslim- tu as des solutions légiférées pour faire face aux injustices, comme la patience, les invocations...

[18] *Sunan abû Dâwud n°4031 et authentifié (Ṣaḥîḥ) par Shaykh Al Albânî dans As-Ṣaḥîḥah n°391*

CHAPITRE II

Réponse aux ambiguïtés

Abû ʿAbd Allah an-Nuʿmân ibn Bashîr ﷺ, a dit:
J'ai entendu l'Envoyé d'Allah ﷺ dire:

‹ إِنَّ الْحَلاَلَ بَيِّنٌ وَإِنَّ الْحَرَامَ بَيِّنٌ وَبَيْنَهُمَا مُشْتَبِهَاتٌ لاَ يَعْلَمُهُنَّ كَثِيرٌ مِنَ النَّاسِ
فَمَنِ اتَّقَى الشُّبُهَاتِ اسْتَبْرَأَ لِدِينِهِ وَعِرْضِهِ وَمَنْ وَقَعَ فِي الشُّبُهَاتِ وَقَعَ فِي الْحَرَامِ ›

‹ Les choses licites sont bien évidentes et les choses illicites sont bien évidentes. Entre les deux, il y a des choses équivoques que beaucoup de gens ignorent. Ainsi quiconque se met à l'abri des choses équivoques, préserve sa religion et son honneur. Et quiconque s'est laissé tomber dans les choses équivoques tombera dans les choses illicites. ›[19]

Sache –qu'Allah te fasse miséricorde- qu'avoir une ambiguïté n'est pas une honte, étant donné que nous sommes faibles et ignorants, par contre ce qui est honteux est de ne pas rechercher la vérité avec preuves. (Qur'ân, Sunnah et Unanimité)
Allah ﷻ a dit:

﴿ فَاسْأَلُواْ أَهْلَ الذِّكْرِ إِن كُنتُمْ لاَ تَعْلَمُونَ ﴾

"Et demandez donc aux gens de science si vous ne savez pas"

Al Anbiyâ' (Les Prophètes) / V.7

[19] *Rapporté par al Bukhârî n°52, Muslim n°1599, Abû Dâwud n°3329, at-Tirmidhî n°1205, an-Nasâ'î (7/241)*

I. Première ambiguïté:

"Comparer les élections à la consultation"
{la manière dont a été choisi ʿUthmân رضي الله عنه}

Réfutation de cette ambiguïté:

- Les élections proviennent des kuffâr et de la démocratie, alors que la consultation est fondée sur le suivi des Compagnons du Prophète ﷺ.
- Les élections sont fondées sur la majorité, la consultation quant à elle est constituée de savants pieux.

Shaykh **al Fawzân** حفظه الله a été questionné:

【 Le fait que les Compagnons رضي الله عنهم ont choisi ʿUthmân n'est-ce pas une preuve que les élections sont autorisées?
[Il a répondu]: *Si ce sont des savants et des pieux qui choisissent, alors dans ce cas oui. Par contre, si ce sont des gens de la masse, des gens qui corrompent en achetant les voix et que cela implique le désordre alors non, cela ne fait pas partie de l'Islâm.】*

Shaykh **al Albânî** رحمه الله a dit:

【 Ce ne sont pas tous les Muslimîn qui participent à la consultation, mais plutôt les pieux et les savants, alors que dans un parlement n'importe qui y participe, parmi eux les muslimîn, le mécréant ou encore des athées.】

2. Deuxième ambiguïté:

" Prétendre que participer aux élections est une nécessité."

Shaykh **Muqbil al Wâdi'î** رحمه الله a dit:

【 Le vrai nécessiteux c'est celui qui a peur pour sa vie (c.à.d. celui qui délaisse ce haram peut en mourir) ou qui a peur de tombé malade ou encore peur pour ses biens... 】 [20]

Shaykh **al 'Uthaymîn** رحمه الله a dit:

【 L'interdit devient licite en cas de nécessité en remplissant deux conditions:

- *Ne pas avoir d'autres solutions que de faire cet interdit pour éviter ce mal.*
- *Être sûr de ne plus être touché par la nécessité en pratiquant cet interdit.】* [21]

Dans ce cas -les élections- es-tu sur que la nécessité va disparaître ?
Admettons que le vote est une nécessité, sache - qu'Allah te facilite - :

Premièrement: Tu n'es pas sûr que le candidat pour lequel tu as voté va être élu.

Deuxièmement: Si ce candidat est élu, va-t-il mettre ces dires en applications?

Troisièmement: S'il est élu, il se peut qu'aux prochaines élections un autre candidat soit remis en place et réinstaure le mal.

Quatrièmement: Comment peux-tu commettre tous ces interdits pour quelques bienfaits illusoires!!!

Shaykh **Rabî' al Madkhalî** وفقه الله a dit:

【 Nous demandons à 'Abderrahman ('Abderrahman 'Abdelkhâliq le ikhwânî (frère musulman)) de nous montrer les bienfaits qui l'emportent sur tout ce mal (cité auparavant) et quand bien même celui qui rentre dans cela (la politique) ils (ses opposants) ne le laisseront pas appliquer les lois d'Allah عز وجل, ils le feront tomber... 】 [22]

---

[20] تحفة المجيب
[21] شرح منظومة أصول الفقه وقواعده
[22] مجموع رسائل الشيخ ربيع المدخلي

3.Troisième ambiguïté:

"Shaykh un tel a autorisé de participer aux élections"

Réfutation de cette ambiguïté:

L'imâm **Ahmad** رحمه الله a dit:

【 Je m'étonne de gens qui connaissent le hadîth et son authenticité, mais adoptent l'avis de Sufyân At-Thawrî, alors qu'Allah ﷻ dit:

﴿ فَلْيَحْذَرِ الَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِ أَن تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴾

"Que ceux qui s'opposent à son ordre prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux" 】

An-Nûr (La Lumière) / V.63

ʿAbdAllah ibn ʿAbbâs رضي الله عنهما a dit: «*Il s'en faut de peu que des pierres tombées du ciel ne s'abattent sur vous! Je vous dis: "le Messager d'Allah a dit" et vous me répondez: "Abû Bakr et ʿUmar ont dit!"* »[23]

Pourquoi reprocher aux gens de s'accrocher aveuglement à l'imâm Mâlik ou autres et de l'autre côté faire la même chose en s'accrochant aveuglement à la parole de tel ou tel savant si celle-ci contredit la vérité.

L'imâm **ibn ʿAbdalBarr** رحمه الله a dit:

【 La véracité de la parole n'est pas en fonction de tel ou tel savant, mais plutôt la parole est vraie s'il elle concorde avec les preuves.】 [24]

- Il faut donc mettre chaque chose a sa place. Un savant n'est pas à l'abri de l'erreur, le seul à l'être c'est notre Prophète ﷺ.
- Lors d'une divergence, celui qui cherche sincèrement la vérité, la trouvera du côté de celui qui apporte les preuves.
- Le savant n'est pas une preuve en lui-même, mais sa parole doit être appuyée par des preuves.

---

[23] *Ahmad 1/337*
[24] جامع بيان العلم

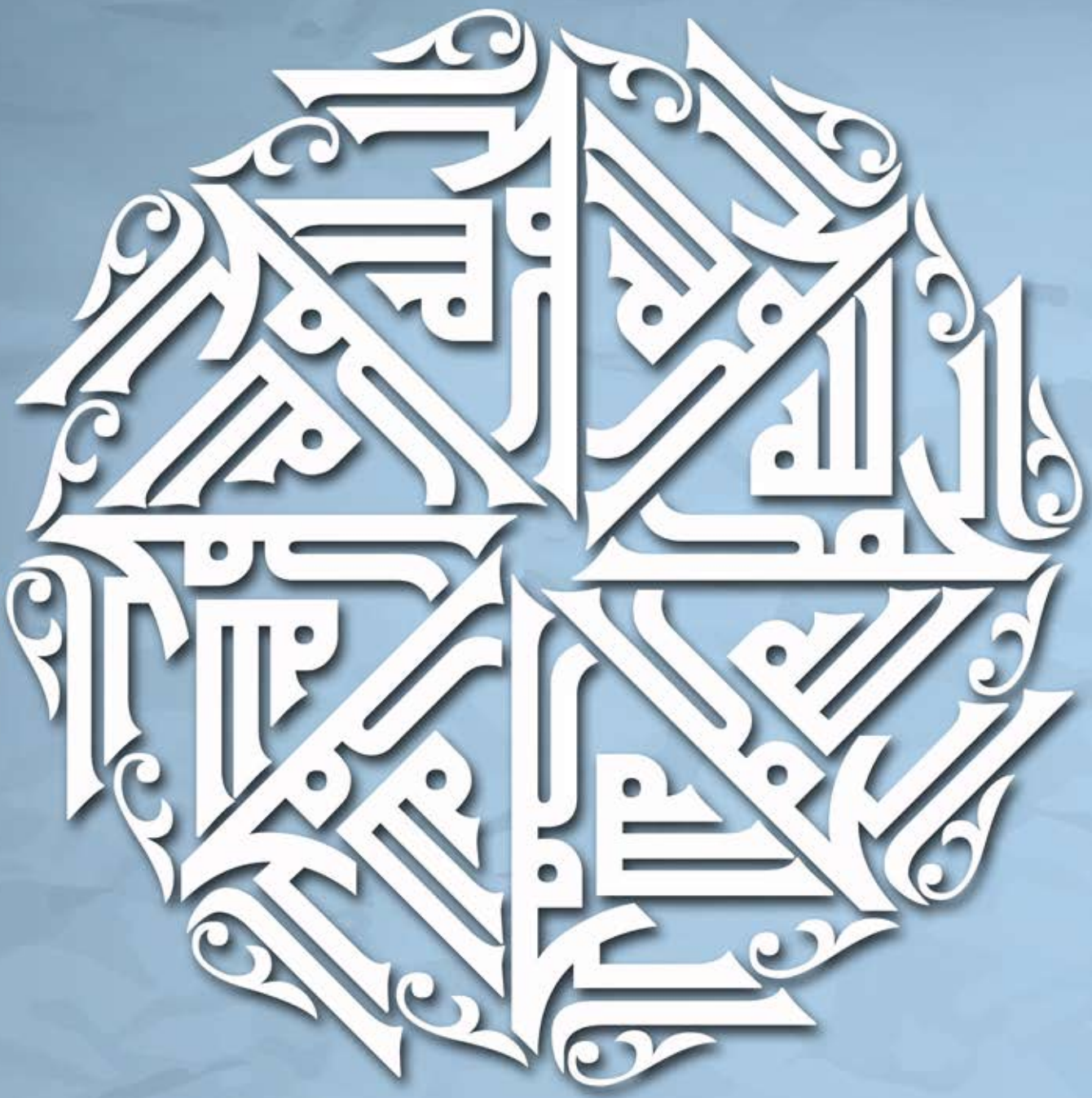

Conclusion

CONCLUSION

Quelle est la solution?

L'imâm **al Albânî** رحمه الله a dit:

【 C'est simple, la solution est la parole d'Allah جل جلاله :

﴿ وَمَن يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَل لَّهُ مَخْرَجًا ﴾

"Et quiconque craint Allah, il lui donnera une issue favorable"

At-Talâq (Le Divorce) / V.2

Mais pour appliquer ce verset on a besoin de deux choses:

- *La science bénéfique.*
- *Les bonnes œuvres (appliquer cette science).】*

L'imâm **Al-Awzâ'î** رحمه الله [m.157H] a dit:

【 Patiente sur la Sunnah, arrête-toi là où les gens se sont arrêtés, dis ce qu'ils ont dit, abstiens toi de ce dont ils se sont abstenus, et suis la voie des Pieux Prédécesseurs car certes ce qui leur a suffi te suffira.】[1]

Et parmi les solutions bénéfiques: **l'invocation** (**الدعاء**):

L'imâm **al Fudayl ibn 'Iyâd** رحمه الله a dit:

【 Si j'avais une invocation à faire dont je serais sûr qu'Allah exauce, je l'aurais faite pour le gouverneur.】[2]

Pose-toi les bonnes questions avant de voter...

- Le Prophète ﷺ nous aurait-il caché un bien !!?
- Si cela, les élections, étaient un bien, penses-tu que les kuffâr nous l'auraient montré !!?
- Qu'est-ce que cela changera si tu votes ??
- Prendrais-tu le risque de t'entraider avec une personne qui juge avec autres que les lois d'Allah !!?
- Qui suivre ? Les salafs ou les partisans de la démocratie !?
- Les kuffâr nous veulent-ils du bien ? Alors pourquoi voter pour eux ??
- La religion d'Allah n'est-elle pas complète ??

---

[1] الإبانة لابن بطة

[2] جامع بيان العلم و فضله

وَالْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ...

La louange appartient à Allah,
Le Seigneur des mondes...

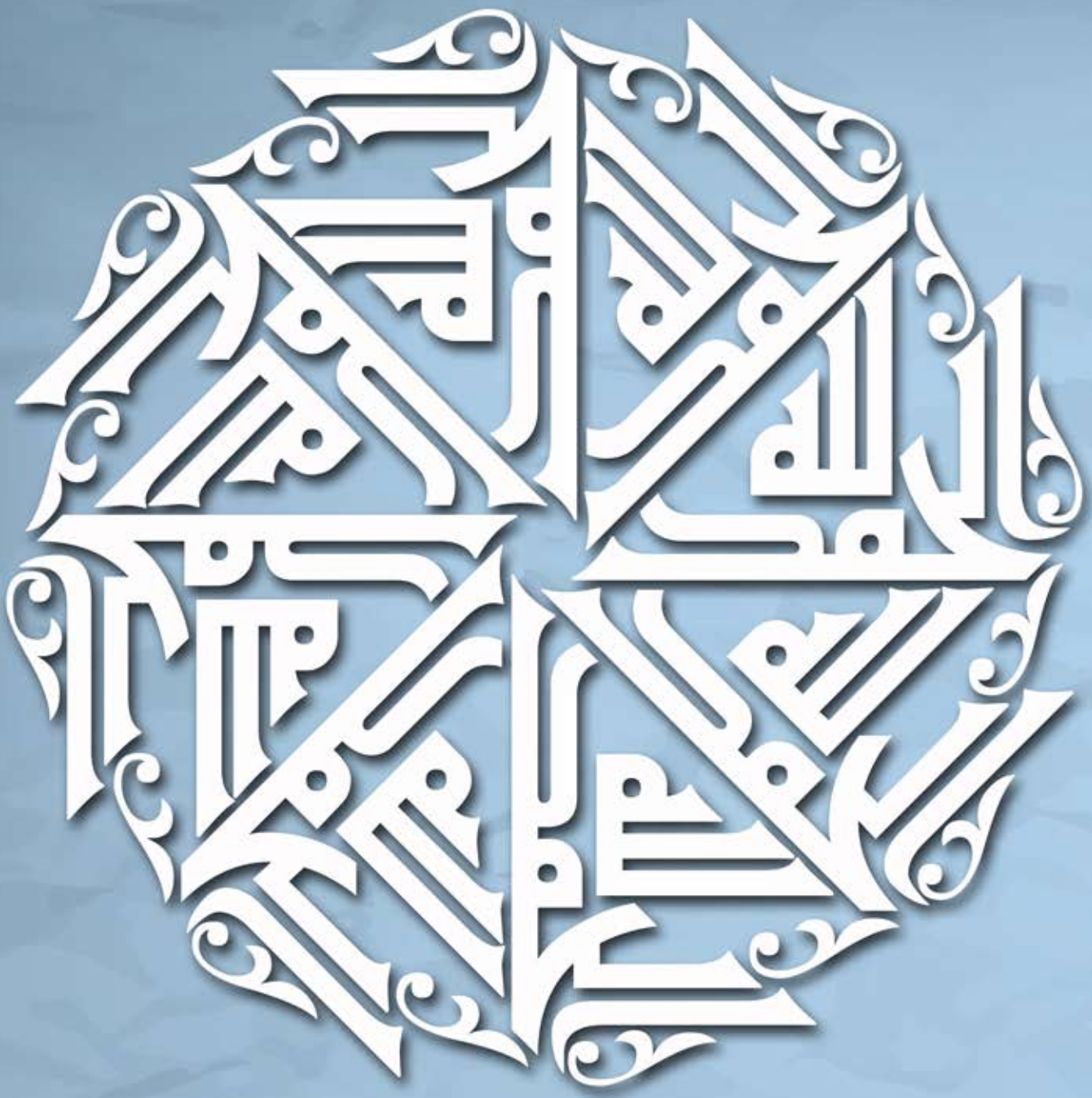

Table des matières

INTRODUCTION.....PAGE 1

CHAPITRE I : LES MÉFAITS DES ÉLECTIONS.....PAGE 4

- 1. LE RISQUE DE TOMBER DANS LE SHIRK.....PAGE 4
- 2.ANNULER ET COMBATTRE LES LOIS D'ALLAH DANS PLUSIEURS DOMAINES COMME.....PAGE 5
- 3.C'EST UNE FORME DE RÉBELLION CONTRE CELUI QUI EST AU POUVOIR.....PAGE 6
- 4.LA DIVISION, LA CRÉATION DE PARTIS.....PAGE 7
- 5.LES GUERRES, RÉVOLUTIONS, MANIFESTATIONS.....PAGE 7
- 6.METTRE AU MÊME NIVEAU LES GENS DE LA VÉRITÉ, DE SCIENCE, AVEC LES GENS DU FAUX, LES IGNORANTS.....PAGE 8
- 7.CONTREDIRE LA SUNNAH DU PROPHÈTE.....PAGE 10
- 8.LA MIXITÉ DANS LES BUREAU DE VOTE.....PAGE 11
- 9.LES PHOTOS DES CANDIDATS.....PAGE 12
- 10.LA RESSEMBLANCE AUX MÉCRÉANTS.....PAGE 13

CHAPITRE II : RÉPONSE AUX AMBIGUITÉS.....PAGE 14

- 1. PREMIÈRE AMBIGUITÉ: COMPARER LES ÉLECTIONS À LA CONSULTATION.....PAGE 15
- 2.DEUXIÈME AMBIGUITÉ: PRÉTENDRE QUE PARTICIPER AUX ÉLECTIONS EST UNE NÉCESSITÉ.....PAGE 16
- 3.TROISIÈME AMBIGUITÉ: "CHEIKH UNTEL A AUTORISÉ DE PARTICIPER AUX ÉLECTIONS".....PAGE 17

CONCLUSION.....PAGE 18

TABLE DES MATIÈRES.....PAGE 19

DAMMAJ-FR.COM
ALOLOOM-FR.COM

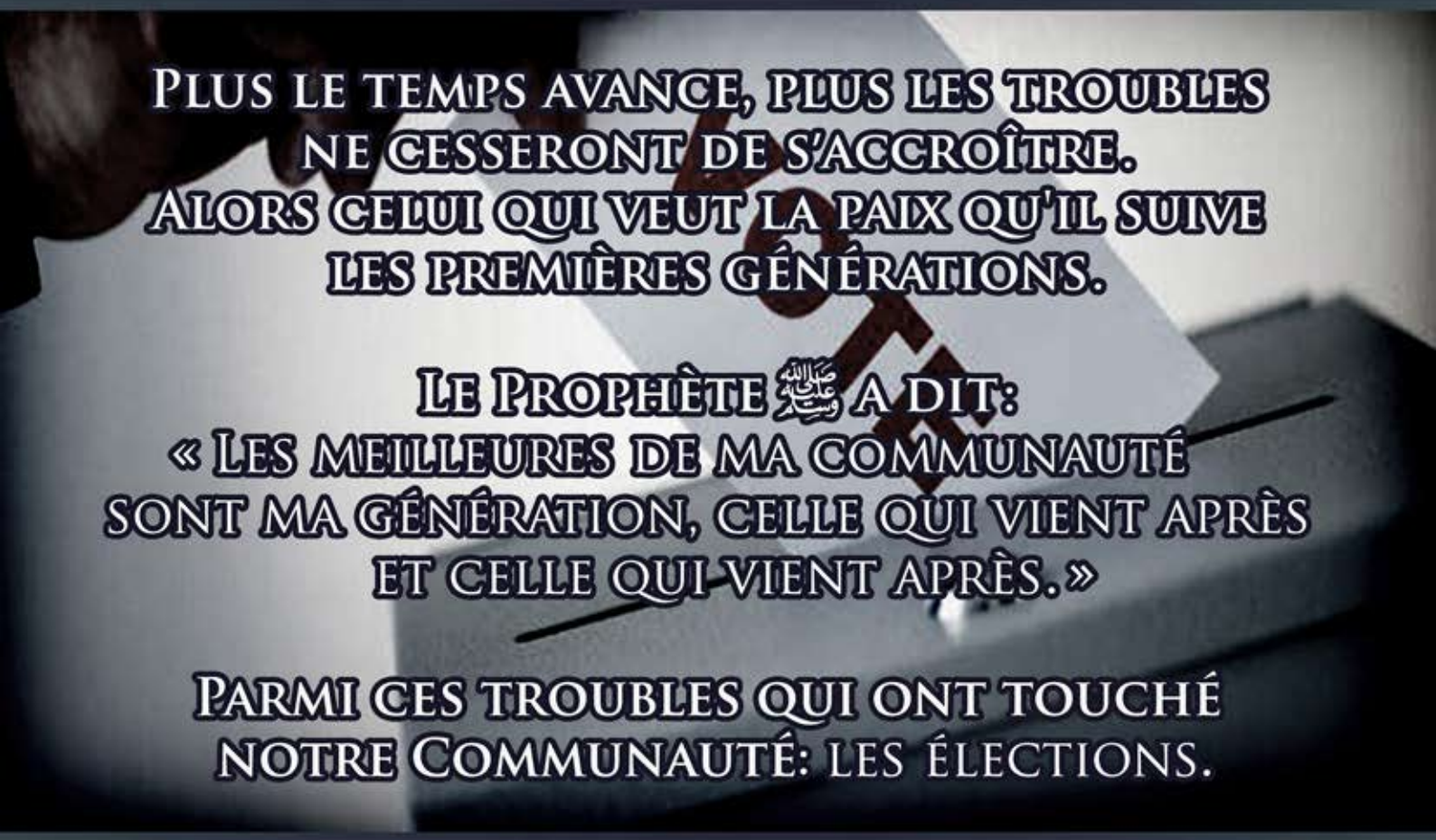

Plus le temps avance, plus les troubles ne cesseront de s'accroître.
Alors celui qui veut la paix qu'il suive les premières générations.

Le Prophète ﷺ a dit:
« Les meilleures de ma communauté sont ma génération, celle qui vient après et celle qui vient après. »

Parmi ces troubles qui ont touché notre Communauté: les élections.

Toutes reproductions à des fins commerciales sont interdites
sauf pour les ayants droits